

DIANE FRANCIS

**MAÎTRES
CHANTEURS
CHEZ NOUS !**

v

Le Canada en otage

ADAPTATION FRANÇAISE
HÉLÈNE THIBAUT

Introduction

Comme la plupart des Canadiens anglais, j'étais intimidée par la politique québécoise. On m'avait dit que le sujet était trop compliqué, trop subtil, enraciné dans l'histoire et uniquement intelligible aux personnes qui parlent et comprennent le français. Pour démêler tout cela, je m'en suis donc remise aux Premiers ministres d'origine québécoise qui se sont succédés à la tête du pays. Mais, le 30 octobre 1995, après trois décennies et trois Premiers ministres francophones, nous avons failli perdre le Canada tel que nous le connaissons. Et cela, sans raison qui tienne.

C'est seulement par 52 000 votes que nous avons évité d'être précipités tête première dans une crise économique et politique inimaginable. Le dollar canadien se serait effondré et les Américains auraient dû envisager l'éventualité de renflouer notre dollar, comme ils l'ont fait pour le Mexique. Cela parce que les gouvernements canadiens, fédéral et provinciaux, ont plus de dettes redevables à l'étranger, surtout aux États-Unis, que toute autre nation. Ces investisseurs auraient vu leurs avoirs perdre toute valeur, ce qui aurait eu des répercussions directes sur la valeur du dollar américain. Les Américains ont également d'énormes placements à l'intérieur du Canada, sans oublier que le Canada est le plus grand acheteur et fournisseur des États-Unis.

Ce livre commence au moment même où notre pays a presque cessé d'exister. Après le référendum, j'ai décidé d'essayer de comprendre ce qui s'était réellement passé au Québec. Ma conclusion est que les Canadiens sont victimes d'une conspiration des séparatistes. Et, plus important encore, j'en suis venue à croire qu'au cours des trente dernières années, les trois Premiers ministres d'origine québécoise et leurs partis politiques ont laissé se développer ce qui m'apparaît être le plus grand scandale de l'histoire canadienne.

Les Canadiens ont été victimes d'une dangereuse querelle entre les membres de l'élite politique québécoise. Ils ont transformé Ottawa en une foire à l'empoigne entre francophones, et ils ont fait gaspiller temps et argent au gouvernement canadien. Mais la perte de la fierté nationale est encore plus condamnable que les montants excessifs, pris dans la poche des contribuables, dépensés par les politiciens québécois pour alimenter leurs luttes fratricides. Partout au monde, les gens ont entendu parler du séparatisme québécois et, depuis le 30 octobre 1995, plusieurs pensent qu'un divorce est inévitable.

Par une triste ironie, ce sont les Québécois – francophones et anglophones – qui sont les premières victimes de cette absurdité. L'économie du Québec est dans un état déplorable et ses citoyens ont les mains liées par un système qui entrave leur capacité de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, ou même, plus simplement, de s'entendre avec leurs compatriotes – qui sont aussi leurs principaux partenaires commerciaux !

Peu de Québécois sont gagnés à l'idéologie de la sécession. Il n'y a jamais eu suffisamment d'appui populaire parmi les Québécois francophones pour déclencher un raz de marée séparatiste. L'indépendantisme a été artificiellement maintenu en vie par des politiciens québécois, séparatistes et fédéralistes confondus, à l'aide d'astuces, de ruses et de coups fourrés. Ils ont été soutenus et encouragés à rendre ce mauvais service à notre pays par des médias canadiens de seconde classe.

Ce livre est un rapport de mes voyages, expériences, conversations et recherches. Il présente une distribution inattendue de héros canadiens qui n'ont jamais abandonné la lutte pour sauvegarder le Canada. Il trace également le profil des ennemis de notre pays, tels Jacques Parizeau et Lucien Bouchard.

Le contenu de cet ouvrage expose le péril auquel notre pays doit faire face. Et la solution à la crise dépend autant d'Ottawa que de Québec. Tant que les Canadiens n'auront pas compris cela et exigé des changements, les coupables continueront d'en faire à leur tête, jusqu'à ce qu'ils aient détruit le moral de notre pays – et son économie.

Le Canada ne devrait pas être pris pour acquis. Les sondages disent que la forte majorité de ses citoyens pensent que c'est « le meilleur pays au monde ».

Certes. Mais il ne le restera que si les Canadiens sont prêts à se battre pour assurer sa survie.

1 *La séduction séparatiste*

J'ai rencontré Jacques Parizeau pour la première fois en 1985, alors que je travaillais sur mon livre *Controlling Interest: Who Owns Canada?*¹ Il avait démissionné de son poste de ministre des Finances en novembre 1984, parce que le Parti québécois avait mis en veilleuse l'objectif de la séparation, après que les électeurs québécois eurent rejeté cette option au référendum de 1980.

Même s'il se trouvait maintenant à l'extérieur du circuit, je désirais avoir une entrevue avec celui qui avait été l'un des principaux architectes d'un ensemble de politiques nationalistes et d'entreprises publiques, surnommé le « Québec Inc. » par les médias – ensemble qui avait bénéficié à toute une génération de francophones. Mon ouvrage traitait des dangers de la concentration du pouvoir économique. Or Jacques Parizeau avait lui-même joué un rôle majeur pour contrebalancer la concentration avec ses politiques du « Québec Inc. ». D'autres gouvernements provinciaux avaient fait de même. Mais peu d'entre eux en avaient fait autant, et en si peu de temps.

Parizeau était d'accord avec la thèse de mon livre. Nous étions, à ce sujet, sur la même longueur d'ondes. Il était devenu un adversaire acharné de la croissance corporative et ce, pour deux raisons. Il était lui-même un ardent socialiste et détestait les capitalistes ; mais il était aussi un ardent nationaliste, sans grande estime pour les Québécois anglophones. Et le fait qu'une grande partie de la concentration du pouvoir économique se trouvait entre les mains des anglophones faisait de ceux-ci une cible idéale. Parizeau s'est alors donné pour mission de chasser, de remplacer ou de réduire l'importance des entreprises anglophones. La chose n'a jamais été énoncée de façon aussi flagrante, mais c'est ce qu'on pourrait appeler « une purification ethno-corporative ».



Un collègue responsable du bureau de Québec du *Toronto Star*, Bob Mackenzie, me mit en contact avec Jacques Parizeau. Ce dernier accepta aussitôt de me rencontrer : il aimait le *Toronto Star*, me dit-il, parce que Mackenzie y avait toujours parlé du Parti québécois et de lui-même avec honnêteté. Le *Toronto Star* était à gauche, tout comme Parizeau, et, de surcroît, l'épouse francophone de Mackenzie était haut fonctionnaire à la ville de Québec.

Jacques Parizeau et René Lévesque avaient formé autrefois le « drôle de couple » du séparatisme ; tous deux avaient en permanence la cigarette au bec. Parizeau était le cerveau et

¹ Publié en français en 1986 sous le titre *Le Monopole*, éditions de l'Homme.

Lévesque, la personnalité. Parizeau s'habillait comme un banquier britannique et Lévesque comme l'as de pique. Parizeau était un brillant cérébral ; Lévesque, un pratico-pratique.

Parizeau était le plus décontracté des deux. Il s'amusait à faire marcher les journalistes qui l'interviewaient et pouvait exécuter son numéro au pied levé. Il faisait la joie des médias parce qu'il était à la fois articulé et facile à citer.

Notre entrevue s'est tenue dans son bureau de Montréal. Après avoir quitté le Parti québécois, il avait été engagé comme professeur à l'école des Hautes Études Commerciales. À plusieurs égards, cette activité lui convenait mieux que celle de politicien. Il avait une formation d'universitaire et s'était mérité un doctorat de la *London School of Economics*, ainsi que des diplômes postuniversitaires de deux universités de Paris. C'était un penseur, pas un enjôleur de foule en délire.

Il se sentait toutefois enlisé dans la vie académique et, de toute évidence, les feux de la rampe lui manquaient. Somme toute, il avait été un puissant ministre des Finances, avec chauffeur et bureau luxueux, et il se retrouvait avec le modeste statut d'universitaire, une seule secrétaire et un bureau chichement meublé. La pièce était triste, sans couleur et aucun souvenir ne la décorait : on avait l'impression qu'il n'était ici que de passage.

Assis derrière son bureau, il grilla cigarette sur cigarette pendant toute l'entrevue. La fumée ondulait et tourbillonnait dans les rayons de soleil qui se faufilaient à travers les stores partiellement tirés. Ma chaise était inconfortable – mais l'entrevue fut fascinante.



En 1984, le rêve séparatiste semble relégué aux oubliettes. Mais le futé Parizeau s'active à préparer son retour. Quand je lui demande pourquoi il n'a pas abandonné la partie, il me répond :

« Parce que nous serons toujours des casse-pieds ! Voilà pourquoi nous devons nous séparer. C'est inévitable et irréversible. »

Pendant les deux heures qui suivent, Jacques Parizeau résume brillamment et succinctement l'histoire économique du Haut et du Bas-Canada. Il parle ensuite des politiques qu'il a aidé à développer en vue de contrecarrer les tendances historiques négatives. Sa démonstration est biaisée, mais combien révélatrice ! Selon lui, l'Ontario s'est vu injustement attribuer les usines sidérurgiques, y compris l'industrie de l'automobile avec ses emplois et autres avantages, alors que le Québec était laissé pour compte. Mais d'autres problèmes affligent l'économie autrefois prospère du Québec, des problèmes qui n'ont rien à voir avec le favoritisme politique. L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent permet désormais aux ports de l'intérieur du pays de concurrencer ceux de Montréal, lui retirant ainsi son rôle du plus important port d'entrée et de sortie au pays. De plus, les changements dans les échanges commerciaux d'après-guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis ont contribué encore plus à réduire les activités de navigation.

Parizeau parle avec beaucoup de clarté, d'humour et de charme. Il peut communiquer plus

efficacement que la plupart des personnes que j'ai eu l'occasion d'interviewer. Le secret de son talent provient de sa pensée rigoureuse et d'un esprit logique pointilleux : A mène à B qui conduit à C, et ainsi de suite.

Cette brillante intelligence tient aussi de la rigueur de son éducation. Il me donne en exemple l'examen oral de philosophie, au niveau du doctorat, qu'il a passé devant un jury. On lui avait proposé comme thème le mot « Dieu », sur lequel il a disserté sans interruption pendant trois heures. Dans la même veine, il avait participé à une dizaine d'émissions sur l'histoire économique du Québec. Le producteur de la série, que je connaissais, m'a raconté que Parizeau délivra des séquences captivantes, d'une demi-heure chacune, sans notes ni reprises.

La virtuosité intellectuelle de Parizeau n'a rien d'exceptionnel : tout comme lui, l'ancien Premier ministre Pierre Elliott Trudeau et de nombreux autres politiciens du Québec ont reçu leur éducation chez les Jésuites, ce qui a contribué à faire d'eux de brillants rhétoriciens et penseurs. Les Jésuites ont formé des dirigeants par l'enseignement des arts et des humanités, non par une formation axée sur les affaires. Ils ont traditionnellement encouragé les meilleurs et les plus brillants à faire carrière en politique, en prêtrise ou dans les professions libérales. Par contraste, les politiciens du Canada anglais sont en général assez ennuyeux et intellectuellement moins disciplinés. Quant à la crème des étudiants canadiens anglais, ils font plutôt leur beurre dans le monde des affaires et des professions libérales.

Ce contraste entre les classes politiques à l'intérieur et à l'extérieur du Québec s'apparente à la différence entre les cultures politiques de la France et des États-Unis. En France, les intellectuels les plus brillants, formés par les Jésuites, sont recrutés pour faire partie du gouvernement. Ils occupent jusqu'aux plus hautes fonctions de la République, parce que les Français croient en la nécessité de faire appel à une élite érudite pour mener à bien les affaires de l'État. Alors qu'aux États-Unis et au Canada, la culture anglophone pousse les meilleurs et les plus brillants étudiants à faire carrière dans les affaires ou les professions libérales. Cela s'explique par le fait que les pays anglophones croient que leurs systèmes politiques, fondés sur des constitutions, peuvent fonctionner par eux-mêmes et se passer de l'intervention de mandarins.

Ces différences culturelles ont contribué à une relative supériorité de la classe politique québécoise sur la classe politique anglophone. Cette supériorité est probablement la principale raison pour laquelle les politiciens québécois, de même que les priorités québécoises, ont dominé les politiques fédérales. En soi, les affaires du Québec ne justifient pas cette prédominance. Le phénomène s'explique plutôt par une asymétrie des aptitudes entre Canadiens français et Canadiens anglais en matière de politique.

Jacques Parizeau est, de toute évidence, un élitiste du plus pur style français. Il n'est pas prêt à suivre la ligne de son parti et à accepter la réponse négative des Québécois au référendum de 1980. Il en connaît davantage que le commun des mortels. Avec d'autres membres haut placés de l'élite séparatiste, il sait exactement ce qui est bon pour le Québec.

Aux yeux de plusieurs Canadiens, et de nombre de Québécois, une telle arrogance est vue comme une forme de mépris pour la démocratie.



Controlling Interest est publié à l'automne 1986. Le contenu en a été substantiellement influencé par mes entrevues avec Jacques Parizeau. Non seulement le personnage avait-il trouvé le moyen, avec d'autres, de réduire la concentration du pouvoir économique canadien anglais et américain au Québec, mais sa plus grande réussite remonte à l'époque où, avec le Premier ministre Jean Lesage, il a convaincu Ottawa de céder au Québec le contrôle de sa quote-part provinciale du Régime de retraite du Canada – ce qui donna naissance à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Cette opération dota la province d'un puissant levier économique. La Caisse est devenue la plus grande concentration de capitaux au pays, et le plus grand investisseur à la Bourse au Canada. Le gouvernement du Québec y a gagné, parce qu'il peut désormais exercer de l'influence sur les conseils d'administration des corporations. Les politiciens québécois de la nouvelle génération pourront dorénavant, pour atteindre leurs fins politiques, récompenser ou punir les entrepreneurs et les entreprises. Par exemple, la Caisse de dépôt et placement a forcé les agents de change en affaire avec elle à effectuer des transactions à la Bourse de Montréal. Dans le même esprit, elle a exercé des pressions sur les administrateurs de compagnies domiciliées au Québec, pour faire en sorte que leurs opérations coïncident avec les intérêts de la province. Assujettie aux nominations politiques, la Caisse est non seulement devenue un « bas de laine » pour les Québécois, elle servira désormais d'instrument de promotion du nationalisme québécois.

Qui plus est, Jacques Parizeau jouera un rôle instrumental dans l'essor des Caisses populaires. Au cours des dernières décennies, ces petites institutions financières ont poussé comme des champignons dans les paroisses catholiques du Québec. Parizeau contribue à élaborer une restructuration de ces institutions, pour en améliorer la gestion et les rendre ainsi plus efficaces. Dans les années 1980, le montant des prêts hypothécaires contrôlés par les Caisses populaires était plus élevé, et de loin, que celui des six plus grandes banques à chartes au Québec.

Parmi les autres innovations, il y eut des lois sur les impôts favorisant les investissements dans les compagnies québécoises, et le gouvernement a offert des subventions substantielles aux entreprises. Par contre on mena la vie dure aux firmes non québécoises. Parizeau a amené deux géants américains, *General Dynamics* et *International Paper*, à vendre leurs actifs au Québec à des Québécois.

En nationaliste de l'économie, Parizeau peut s'enorgueillir de ces brillantes stratégies. Quand bien même ces stratégies ont été, par ailleurs, interventionnistes, inutiles et injustes.



À l'automne 1986, j'ai entrepris une tournée pour promouvoir mon livre, *Controlling Interest*. Avant de me rendre à Montréal, j'ai fait savoir à Jacques Parizeau que je voulais lui en offrir un exemplaire dédié, en remerciement de sa collaboration. Il m'invita à dîner au chic hôtel Ritz-Carlton, pour célébrer mon succès. Ce fut un dîner des plus agréables, qui dura des heures. Je fus reçue au caviar et champagne.

Je revois l'homme : séduisant, bon vivant, un conteur hors pair. Il me parle de ses études et de ses activités politiques en Europe Centrale, en dehors de ses heures de classe. Il était marié à l'époque à la regrettée Alicja Poznanska, intellectuelle et écrivain d'origine polonaise. Pendant des années, il conseilla secrètement Leich Walesa et son mouvement *Solidarité*. Il me dit que Walesa et d'autres Polonais ont souvent fréquenté sa résidence de Montréal. On parlait de révolution autour d'un bon repas.

Aider les Polonais à affronter les Russes et le communisme était méritoire, certes ; mais Parizeau y a trouvé du même coup l'occasion d'affûter ses talents de révolutionnaire astucieux, patient et audacieux. Et c'est le Canada qui est pour lui un adversaire, exactement comme l'a été la Russie pour les Polonais qu'il conseille.

Parizeau me parle aussi de sa famille. Son père fut un courtier d'assurances très prospère à Montréal. Jacques et son frère Robert ont fréquenté les meilleures écoles privées. Jacques poursuit des études supérieures, alors que Robert prend en main l'entreprise familiale, pour devenir de fait l'un des courtiers d'assurance commerciale les plus prospères du pays, avec un accès particulier à la Lloyds de Londres.

« Nous avons toujours de très intéressantes discussions de famille. Je suis séparatiste et ils ne le sont pas, les pauvres ! Mais mon père a établi une règle stricte : pas de politique à table. »

Parizeau est un séparatiste peu commun. Il a grandi dans une famille riche, avec toutes les chances de réussite de son côté. D'aucuns ont même spéculé qu'après avoir passé des années à conseiller le Parti libéral du Québec, il est devenu séparatiste parce que les libéraux d'Ottawa ne l'avaient pas nommé gouverneur de la Banque du Canada.

Il me fournit toutefois une explication différente pendant le dîner. Fraîchement diplômé de l'université de Montréal, il était allé passer quelques années en Angleterre et en France. Il poursuivit ses études de troisième cycle à l'Institut d'Études politiques de Paris, et à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales. Puis, de retour au pays, il décida de visiter le Canada. En 1967, c'est un jeune homme fier qui prend le train pour les provinces de l'Ouest, son doctorat en poche et des connaissances plein la tête.

Il y a eu quelques « incidents » de parcours, me dit-il sans entrer dans les détails. Il fait allusion à des affrontements, à ce genre de prises de bec désagréables qui se produisent, aujourd'hui encore, quand un Québécois se fait traiter de toutes sortes de noms par des bigots antifrancophones – de petites cervelles pathétiques qui tentent de rehausser le peu d'estime qu'elles ont d'elles-mêmes en caricaturant les minorités ethniques. Parizeau explique que ce voyage l'a convaincu que les Canadiens français ne seraient jamais acceptés par le Canada anglais et que, par conséquent, l'indépendance représentait la seule solution.



Nous avons gardé le contact. Quelques mois après ce dîner, Jacques Parizeau m'aida à trouver un éditeur francophone pour *Le Monopole*, qui parut au Québec en format poche au printemps 1987. Il participa également, comme moi, à une conférence à Montréal sur la concentration du pouvoir économique. Il n'hésitait jamais à vanter les mérites de *Controlling Interests*. Je pouvais facilement avoir accès à lui : il était toujours prêt à m'accorder une

entrevue téléphonique. Il ne manquait jamais une occasion de rappeler au Canada anglais le profond sentiment d'injustice éprouvé par les francophones. Son credo était séduisant et implacable. Et, bien qu'il ait été décrit comme un homme arrogant et pompeux, son esprit persuasif et manipulateur a été grandement sous-évalué par ses adversaires.

L'interview suivante eu lieu quelques années plus tard, en novembre 1990, après l'échec de l'Accord du Lac Meech. Jacques Parizeau était maintenant à la tête du Parti québécois. Les sondages d'opinion lui étaient très favorables, grâce à la publicité négative de l'après-Meech. Lucien Bouchard avait brusquement quitté le Parti conservateur pour mettre sur pied le Bloc québécois, la version fédérale du PQ. Le Premier ministre Mulroney était détesté dans sa province natale. Le séparatisme profitait d'un regain de faveur et de vigueur au Québec. Un nouveau référendum était devenu inévitable et le credo de Parizeau, qui s'était étioilé au milieu des années 1980, faisait une belle remontée.

L'état du Canada se détériorait. J'eus l'occasion à cette époque d'interviewer un magnat antiséparatiste semi-cloîtré, Charles Bronfman, le coprésident de la gigantesque distillerie Seagram. En fait, Bronfman ne voulait pas parler du Québec. Il m'avait accordé cette entrevue pour discuter uniquement de la vente des Bons d'Israël au Canada. Il était président de la levée de fonds pour cette cause, cette année-là, et son organisation m'avait demandé un article sur le sujet pour un encart spécial de publicité dans le *Financial Post*.

Nous étions convenus d'une date. (Par chance, Jacques Parizeau avait justement accepté de m'accorder une entrevue ce même jour.) J'avais l'intention de demander à Charles Bronfman de s'exprimer sur la popularité des séparatistes, et sur sa décision de rester ou non au Québec en cas de victoire du Parti québécois aux prochaines élections. Déjà, en 1976, Bronfman avait menacé de déménager son siège social hors du Québec, avant même que René Lévesque ne gagnât ses premières élections provinciales. Cette déclaration avait causé une véritable commotion et plusieurs observateurs pensaient qu'elle avait exercé une influence sur le résultat du premier référendum. René Lévesque gagna ses élections, mais Charles Bronfman ne déménagea pas. J'étais intéressée de savoir si ce dernier brandirait à nouveau la même menace. Le cas échéant, j'aurais pu ensuite demander à Jacques Parizeau d'y réagir.

Le bureau de Bronfman était décoré de souvenirs liés au base-ball, datant de l'époque où il était propriétaire des Expos de Montréal. Il y avait des bâtons, des balles portant des autographes, divers trophées, ainsi que sa célèbre photographie en uniforme des Expos. C'était un millionnaire reclus et timide, qui avait choisi de rester à Montréal, contrairement à ses menaces. En fait, Seagram avait déjà déménagé son siège social à New-York quelques années plus tôt. C'était de là que le frère de Charles, Edgar Bronfman, dirigeait l'empire familial. Charles en était toujours le coprésident, mais il passait la majeure partie de son temps à faire des investissements, à donner de l'argent à des causes charitables, à diriger son équipe de base-ball et à financer le Parti libéral.

Notre rencontre fut brève et porta surtout sur les Bons d'Israël. Mais, comme je m'y attendais, Bronfman répéta ses menaces de déménager tous ses intérêts hors du Québec si les séparatistes gagnaient le prochain référendum sur la séparation. Heureuse d'avoir obtenu une déclaration qui soulèverait la controverse, je me suis rendue ensuite au bureau de Jacques Parizeau, à quelques minutes de là. Il a réagi exactement comme je l'avais prévu, en s'écriant, visiblement irrité :

« Ce n'est pas la première fois que Bronfman dit ça ! Ceux qui voulaient partir sont déjà

partis. Pauvre vieux Charlie ! »

Il se faisait tard et Parizeau paraissait fatigué. Il était encore en deuil de sa femme, qui avait perdu sa longue bataille contre le cancer. Quand le nom d’Alice était prononcé, les larmes lui montaient aux yeux.

Il était candide comme à son habitude, mais je le trouvais plus présomptueux qu’auparavant. L’atmosphère était malsaine au Québec et, d’après les sondages, un référendum sur la séparation l’aurait facilement emporté. Le ressentiment à l’égard du reste du Canada avait été astucieusement exploité par Parizeau et par les médias séparatistes québécois. Ils faisaient un amalgame entre l’échec de l’Accord du Lac Meech et un prétendu rejet de la culture québécoise et de la langue française par le Canada anglais. De mon point de vue, cette explication n’était que de la poudre aux yeux. Le Canada anglais s’était engagé à signer l’Accord. L’échec était uniquement attribuable à deux Premiers ministres provinciaux, Garry Filmon, du Manitoba et Clyde Wells, de Terre-Neuve.

Parizeau était charmant quand il était hors du circuit du pouvoir, mais dans l’Opposition, en qualité de chef du Parti québécois, il était terrifiant. Sa formation jouissait d’un appui populaire sans précédent. Pour la première fois, il déclara qu’un Québec séparé n’accepterait de payer que 17% de la dette fédérale, même s’il représente 24% de la population canadienne. Il ajouta que le Québec continuerait d’utiliser la monnaie canadienne et exigerait des sièges sur le conseil d’administration de la Banque du Canada, que cela plaise ou non au reste du Canada. Et si ces conditions ne convenaient pas à ses « partenaires », il perturberait la circulation sur la voie maritime du Saint-Laurent. Le Québec exigerait de surcroît d’être signataire, en tant que tierce partie, de tout traité ou accord de libre-échange signé par le Canada. Ou, sinon...

Cette dernière déclaration était particulièrement grave. Le Canada avait en effet négocié son droit de veto sur l’admission de tout nouveau partenaire dans ses ententes de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, ce qui fournissait à Ottawa un atout majeur de négociation, si jamais les séparatistes québécois réussissaient à séparer la province du reste du pays. Parizeau développa sa pensée en ces termes :

« Le Québec souverain exigera de contresigner toute nouvelle entente. Si les Américains devaient refuser cette tierce signature et bouter le Québec hors de l’Accord de Libre Échange, nous exigerons alors un droit de regard sur chaque traité antérieurement signé en son nom par le Canada, tel celui de NORAD², celui de la voie maritime du Saint-Laurent, ainsi que des douzaines d’autres. Ou bien le Québec contresigne tous ces traités en un après-midi, ou bien nous les renégocions tous, l’un après l’autre. Ce serait la confusion totale ! »

Jacques Parizeau disait que le Québec devait se séparer en raison d’événements historiques marquants, et non simplement parce que « les Québécois étaient des casse-pieds », comme il me l’avait dit quelques années plus tôt. Il m’affirma que, par exemple, les géologues francophones avaient été incapables de trouver du travail au Canada avant 1970. Il reconnaissait toutefois que

² NORAD : le Commandement de la défense aérospatiale de l’Amérique du Nord.

ce n'était plus le cas aujourd'hui. Il admettait également que tout Québécois désireux de réussir devait, comme lui, parler l'anglais ; et il ajouta même, *on the record* : « Oui, et j'aimerais aussi qu'il apprenne une troisième langue ! ». La déclaration était surprenante, pour dire le moins.

Dans son esprit, une autre justification de la sécession était que les Québécois ne pouvaient faire confiance qu'à leur propre gouvernement provincial :

« Personne ne dit que ce qui s'est passé dans la fonction publique fédérale [en matière de bilinguisme] a été pitoyable ou ridicule. Mais plus souvent qu'autrement, quand le gouvernement du Québec a opté pour une politique de coopération, il en a résulté d'intenses conflits sur la question de la langue avec les Canadiens anglais. Les droits linguistiques ne nous auraient pas été accordés. L'ouverture venait seulement du côté du Québec. La loi fédérale sur les langues officielles est venue trop tard. Nous ne sommes pas fous : nous comprenons parfaitement bien qu'il est impossible de faire des affaires sur les marchés internationaux si on ne parle pas l'anglais. »

Comme toujours, l'entrevue fut intéressante. Mais, cette fois, Parizeau se montra sous un jour différent. Il lançait des menaces et parlait de manquer à des obligations, comme le remboursement de la dette nationale, par exemple. Il admit ouvertement l'hypocrisie d'imposer une politique de « français langue unique » aux francophones du Québec, tout en proclamant du même souffle qu'il était impératif d'avoir une bonne connaissance de l'anglais pour réussir dans la réalité économique contemporaine.

Un mois après la parution de cette entrevue dans le magazine *Maclean's*, je publiai un autre article dans le *Financial Post*, en défendant la thèse que la séparation serait un suicide économique. Le Québec était trop dépendant de ses importations, en terme d'énergie et de non-énergie, pour être en mesure de prospérer de façon autonome, tout en continuant à honorer ses dettes. Si un Québec indépendant devait manquer à ses obligations envers la dette nationale, la réaction du Canada anglais serait extrêmement vive et hostile, et pourrait aller jusqu'à empêcher le Québec de prendre part à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

À l'époque, le quotidien *le Soleil*, de Québec, publiait la traduction de mes chroniques de fin de semaine du *Financial Post*. Mais ce dernier article marqua la fin de notre collaboration. Je fus copieusement critiquée par la presse francophone, et la direction du *Soleil* me donna mon congé.

Mon entrevue avec Parizeau redoubla mes craintes, quant au fanatisme des séparatistes. Le personnage brandissait des menaces à tout venant. Perturber la circulation sur la voie maritime du Saint-Laurent ou refuser d'honorer ses obligations envers la dette nationale constituent le genre de menaces qui peuvent entraîner un conflit armé. Jacques Parizeau s'ingéniait à tisonner une nouvelle crise, sans se soucier de l'effet de ses paroles sur les Canadiens.

Ce fut la dernière fois que je parlais à Jacques Parizeau. La dernière fois aussi que j'eus envie de le rencontrer.

2 *Crime et châtement*

Je fus nommée rédactrice en chef du *Financial Post* en juin 1991. La tradition veut que les « heureux » détenteurs de ce poste deviennent membres à part entière de l'establishment canadien. De fait, l'amélioration de mon statut me devint vite évidente. On parut rechercher ma compagnie, pour des dîners dans les salons les plus raffinés du Canada, ou à la table d'honneur de réceptions prestigieuses. Je fus invitée au 24 Sussex, à la résidence du Gouverneur général et sur le Royal Britannia. L'accès aux riches et aux puissants me semblait assuré. Les universités me réclamaient pour donner des conférences. Ma foi, la plume d'une rédactrice en chef semblait plus imposante qu'une épée.

Il y a toutefois un prix à payer pour faire partie de l'establishment canadien. D'une certaine façon, le Canada est comme une petite ville affligée d'une élite qui lui impose un contrôle social et économique qui est souvent disproportionné, et qui est parfois dangereux.



J'entrai dans mes nouvelles fonctions un an après l'échec de l'Accord du lac Meech, et six mois après avoir été remerciée par *Le Soleil*, à cause de mon article sur Jacques Parizeau.

Les perspectives d'avenir de l'unité canadienne me semblaient plus inquiétantes que jamais. D'après les sondages, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau gagnaient un appui populaire croissant en faveur d'une séparation pure et dure. En qualité de rédactrice en chef, j'avais décidé que mes chroniques, tout comme la politique éditoriale du journal, devaient parler de cette menace imminente à l'unité nationale. Les séparatistes nuisaient aux intérêts du monde canadien des affaires, ainsi qu'à l'économie du pays en général. Un journal comme le *Financial Post* se devait de représenter le point de vue du monde des affaires. Nous étions assurément en faveur de l'unité du pays, et en faveur aussi de la résolution la plus rapide la moins douloureuse de la crise. Nous voulions chasser ce nuage qui obscurcissait l'économie canadienne.

Je décidai de faire une série d'entrevues sur l'unité nationale avec le Premier ministre Brian Mulroney ; avec Jean Chrétien, le chef libéral de l'Opposition ; Audrey McLaughlin, le chef du Nouveau parti démocratique ; et Lucien Bouchard, le chef du Bloc Québécois.

Brian Mulroney déplorait l'échec de Meech et parlait de la nécessité pour le Québec de signer une nouvelle entente constitutionnelle. Audrey McLaughlin était du même avis. Quant à Jean Chrétien, qui s'était opposé à Meech, il était vague comme d'habitude sur les gestes qui devaient être posés.

De toute évidence, Brian Mulroney était ulcéré contre Lucien Bouchard. Il lui reprochait

d'avoir abandonné les conservateurs, même s'il avait lui-même sciemment utilisé l'appui des séparatistes pour se faire élire en 1984, et à nouveau en 1988. L'embrouille venait de ce que Mulroney s'était engagé à présenter une nouvelle entente constitutionnelle acceptable. La conférence du Lac Meech fut un fiasco, Lucien Bouchard perdit les pédales et alla fonder le Bloc Québécois avec une poignée de conservateurs et de libéraux québécois.

Il n'était pas facile d'obtenir une entrevue avec Lucien Bouchard, mais une date fut finalement fixée en novembre. Je me rendis à Ottawa au milieu d'une tempête de neige. Mon vol était en retard et je me suis perdue sur la Colline parlementaire en essayant de trouver les bureaux du Bloc Québécois, enfouis à l'arrière de l'édifice principal.



Nous y sommes. Le bureau de Bouchard est sombre et en désordre, comme le sont la plupart des bureaux de parlementaires. L'intérieur de l'édifice m'a toujours semblé déprimant. Même par temps ensoleillé, les lampes demeurent allumées. Bouchard mange un sandwich, assis à son bureau, constamment interrompu par le téléphone. Il a intercalé notre entrevue pendant son heure de déjeuner. Il ne prononce pas une seule parole pour me mettre à l'aise et ne paraît pas d'humeur à bavarder de tout et de rien. Il n'a ni le charme, ni le côté épicurien de Jacques Parizeau. Intense et sérieux, il n'est pas à la hauteur de sa réputation de beau ténébreux irrésistible. Il me fait davantage penser à un moine illuminé qu'à un séducteur macho ; il a le regard austère et une voix monocorde très contrôlée.

Il paraît déprimé dans ce décor. Peu de temps après avoir épousé la cause de Mulroney, il s'était vu offrir la niche patronnée et dorée la plus prisée pour un francophone : le poste d'ambassadeur du Canada à Paris. Il y a vécu comme un roi, courtisant une jeune hôtesse de l'air américaine et offrant de somptueuses réceptions, avant de revenir au Canada où l'attendait un poste ministériel très influent au Cabinet.

Et le voilà maintenant, simple membre du Parlement, dans ce qui ressemble à une chambre d'étudiant meublée. La pièce est spacieuse, environ vingt pieds par quarante, mais elle est encombrée par les bureaux de ses collègues. En repensant à cette entrevue de novembre 1991, je me rappelle ses paroles prémonitoires, alors qu'il m'annonce le résultat des élections fédérales qui se tiendront deux ans plus tard, en octobre 1993 :

« Le Parti réformiste obtiendra, comme nous, de cinquante à soixante sièges, dit-il. Les conservateurs disparaîtront presque entièrement et ne garderont aucun siège au Québec. Les récents sondages démontrent que le Premier ministre sera le premier à perdre son siège. Les conservateurs n'auront rien dans l'Ouest. Les Maritimes deviendront libérales et l'Ontario sera chasse ouverte. Le NPD sera fort en Colombie-Britannique et ailleurs. Il y aura des sièges pour les libéraux et le NPD en Ontario. Les libéraux récolteront quelques sièges au Québec.

Les libéraux se joindront au NPD et, pour cette raison, la présence du Bloc est nécessaire. Nous avons besoin d'être forts au Québec. Le but n'est pas de détruire la négociation [constitutionnelle], mais de la déranger. Quant à Preston Manning, je respecte ses connaissances politiques et économiques. Il représente quelque chose de réel et pourrait s'avérer un négociateur très coriace. C'est un homme qui reflète son époque. »

Je lui fais valoir que l'expression « société distincte » implique la question de la langue au Québec, mais qu'aux yeux du reste du Canada, il s'agit d'une question de droits civils, en raison

de la loi sur l'affichage qui restreint les droits linguistiques. Il me répond :

« Vous avez en partie raison. Les gens voient cette loi comme une faille dans le modèle canadien. Cette perception empêche le Canada anglais d'appuyer la clause de la société distincte. Mais le Québec en a besoin. Pendant les pourparlers du lac Meech, j'ai vu Mulroney subir la pression des autres pour changer ou diluer la clause, et je m'y suis opposé. J'ai vu Mulroney dériver du côté des exigences du Canada anglais et accepter le genre de compromis qui démolissent un pays. Tout ça était trop gris, trop équivoque. Alors je suis parti. Je n'aurais pas pu vendre ça [au Québec]. Je me suis senti trahi. Je n'avais pas du tout l'intention de fonder un parti, ni même de continuer en politique. »

Et les droits civils au Québec ?

« Nous devons y travailler. Personnellement, je n'aime pas cette loi [sur l'affichage]. Plusieurs pensent comme moi et ont manifesté de l'inquiétude. Mais si nous modifions la Loi 101, nous devons renforcer d'autres formes de contrôle. Dans un Québec souverain, il n'y aurait aucune hésitation à laisser tomber cette interdiction sur l'affichage en anglais. Mais nous devons protéger la langue de la majorité et promouvoir l'usage du français comme langue de travail.

Nous devrions améliorer la protection de la langue française en instaurant une sorte de seuil³. Les anglophones recevraient en même temps des garanties additionnelles que leurs institutions demeureront bilingues. Cela dit, je pense que nous devrions aussi parler l'anglais. Nous devons maîtriser l'anglais pour faire des affaires. J'insisterai pour que mes propres enfants parlent aussi parfaitement le français que l'anglais. »

Comme Lucien Bouchard écarte les considérations économiques, je lui demande pour quelles raisons des investisseurs étrangers placeraient de l'argent au Canada avec une telle épée de Damoclès sur nos têtes ?

« Je comprends qu'ils puissent se poser des questions sur la situation actuelle. Un de nos principaux objectifs est d'en venir à une décision par le biais de ce processus [la séparation]. Il est difficile aujourd'hui de convaincre qui que ce soit que le Canada est un endroit idéal pour les investissements. Il est impossible de réconcilier les deux visions du pays. Tout se décidera en 1992 mais, entre-temps, les investisseurs ne devraient pas se préoccuper de savoir si le Québec reste ou se sépare. Nous avons des chefs, des gouvernements responsables, des gens qui travaillent fort. Les agences de notation ne sont pas autrement inquiètes. »

Je lui demande alors ce qu'il pense de la déclaration que Jacques Parizeau a faite un an auparavant à l'effet qu'un Québec séparé n'endosserait que 17 % de la dette fédérale.

« Je ne me lancerai pas dans les chiffres. Nous devons négocier. Ce sera complexe. Le Québec négociera durement. Je sais que c'est très dangereux, délicat. Les Canadiens anglophones croient Bourassa quand il leur dit qu'il y aura une entente, que le Québec cédera. Vous vous trompez. Vous devriez vous préparer à ça. Les deux [parties] ont le

³ Nombre d'employés déterminant que la langue obligatoire de travail de l'entreprise est le français.

commun devoir de maintenir la confiance des créanciers internationaux. En ce qui concerne l'émission de notre propre monnaie, cela causera un effet terrible de déversement de la monnaie canadienne sur le marché. On trouvera une solution. »

Et au sujet des territoires autochtones ?

« Ça se réduit à une question légale sur le golfe du Saint-Laurent et les îles de l'Arctique. Pour le reste, nous croyons être légalement en terrain sûr pour pouvoir conserver les territoires tels quels. Le Québec sera ferme à ce sujet. Nous sommes là depuis quatre cents ans et nous avons le droit d'y être. »

De toute évidence, Bouchard n'aimait pas beaucoup son adversaire fédéral :

« Jean Chrétien n'a aucune influence au Québec. Il est considéré comme un Oncle Tom et on l'identifie au rapatriement de la Constitution de 1981-82. Il est de ce genre de Québécois qui ne devrait jamais être à Ottawa. Je ne pourrais jamais conclure d'entente avec Chrétien. Jamais ! Jamais ! Mon antipathie pour lui est viscérale, irréconciliable. Nous ne serons pas là pour conclure des arrangements. Le moment décisif venu, nous ferons en sorte que les représentants fédéraux négocient correctement avec Québec et qu'ils ne s'embarquent pas dans une guerre économique. Nous formerons des alliances tactiques autour de lois spécifiques, mais nous ne ferons aucune alliance globale avec qui que ce soit. Nous ne ferons jamais partie du Canada. »

Le plus troublant chez Bouchard est son refus d'admettre que la séparation entraînera des conséquences économiques.

« Il n'y a aucune preuve que le niveau de vie baisserait tant que ça. Si le Québec dit oui, la séparation ne se produira pas du jour au lendemain. Il y aura un délai d'un an et la dette continuera d'être payée comme avant. Nous devons accepter que le Canada anglais refuse de faire face à la possibilité de la séparation. Les Anglais sont des autruches. Nous aurons besoin de temps pour que le choc soit absorbé. »

Je lui demande ce qu'il pense des récentes remarques controversées de Pierre Elliott Trudeau, disant qu'un Québec indépendant déporterait les « anglos », parce les séparatistes sont des racistes. Il répond :

« Ce qui m'agace, c'est qu'il parlait à coeur ouvert, sans savoir que ses paroles seraient rendues publiques. Il se croyait en famille. C'était terrible. J'ai quelques notions d'histoire. La déportation, c'est arrivé autrefois avec les Acadiens : ils ont été déportés par les Anglais. Pourquoi Trudeau a-t-il dit cela ? Parce qu'il méprise son peuple. Il n'a jamais accepté d'être né canadien français. Cela nous en dit plus long sur Trudeau que sur le Québec. Il n'aime pas les Québécois, il les méprise. La preuve, il a signé la Constitution [en 1982] sans que le Québec soit présent. »



Cet entretien soulevait de nombreuses questions, plus troublantes encore que les précédentes. La nouvelle attitude de Jacques Parizeau était certes inquiétante, mais, contrairement à René Lévesque, le personnage ne serait jamais le grand favori de l'opinion publique au Québec. Arrogant et pompeux, paradant dans des complets trois pièces et émaillant son discours d'expressions anglaises, comme *chaps* et *bloody*, ce n'était pas un homme du

peuple. Certains commentateurs francophones se moquaient de son affectation anglophile.

Lucien Bouchard était différent. À l'encontre de Parizeau, c'était un idéologue potentiellement populaire, le type d'adversaire politique le plus dangereux. Il n'était pas homme à se contenter de compromis. Il pouvait soulever son auditoire avec ses convictions profondes et passionnées. Il avait beaucoup sacrifié à la cause séparatiste, contrairement à Parizeau-le-bon-vivant.

Pire encore, Lucien Bouchard était complètement aveugle pour les questions d'économie, alors que Jacques Parizeau donnait au moins l'impression de s'en préoccuper. Il n'empêche que l'un et l'autre projetaient de s'embarquer dans une nouvelle stratégie, plus périlleuse encore que les précédentes. Le prochain référendum ne porterait pas sur un vague concept appelé « souveraineté-association ». Il porterait sur une sécession pure et simple du Québec, à l'issue d'un vote en faveur du Oui, concrétisée par une déclaration unilatérale d'indépendance.

Par un simple acte de sécession, les séparatistes forceraient le Canada anglais, soit à capituler, soit à prendre les armes. L'option militaire semblait peu probable, compte tenu de la couardise traditionnelle des Premiers ministres canadiens. « Les Canadiens anglais seront raisonnables », proclamait Parizeau.

Il n'en reste pas moins que les déclarations unilatérales d'indépendance sont illégales dans la plupart des pays, y compris au Canada. Plusieurs experts en droit constitutionnel, dont les professeurs Stephen Scott, de l'université McGill et Peter Hogg, de l'université York, ont écrit que les frontières de notre pays ne pourront jamais être altérées par des négociations à huis clos ni par un vote pour le Oui à l'issue d'un référendum provincial. Les frontières ne peuvent être changées qu'à la suite d'un amendement constitutionnel, ce qui requiert soit l'unanimité de tous les gouvernements provinciaux du Canada, soit le consentement de sept législatures provinciales représentant au moins 50 % de la population canadienne. L'assentiment de la Chambre des Communes est nécessaire dans les deux cas. Toute tentative par le Québec de changer les frontières du Canada ou de s'en séparer unilatéralement par un décret politique serait inconstitutionnelle.

Cette question légale a été mise à l'épreuve avec succès en octobre 1995 à l'occasion du dernier référendum, quand la Cour supérieure du Québec a décidé en faveur de Me Guy Bertrand, un avocat de Québec et ex-séparatiste, à l'effet que la déclaration unilatérale d'indépendance planifiée par les séparatistes contreviendrait aux garanties constitutionnelles des citoyens canadiens résidant au Québec. Après le référendum, Guy Bertrand entreprit de présenter la question devant la Cour suprême du Canada, afin d'établir un précédent. En tant qu'ancien conseiller en droit constitutionnel de René Lévesque pour le référendum de 1980 et pour les pourparlers qui s'ensuivirent avec le gouvernement Trudeau, Guy Bertrand s'était bien documenté sur le sujet. Il rappelle, dans une entrevue en janvier 1996 :

« Quelques-uns d'entre nous avaient suggéré à René Lévesque de se séparer unilatéralement et d'attendre la réaction du Canada. Mais Lévesque a répondu : "C'est illégal, et nous sommes des démocrates". »

En mai 1996, la position de Guy Bertrand se trouva renforcée lorsque les représentants officiels du ministère fédéral de la Justice intervinrent pour appuyer sa cause. Le gouvernement séparatiste du Québec demanda une motion visant au rejet de cette cause en prétextant que la

sécession était légale si elle était obtenue par consentement démocratique. Ils citèrent des exemples en droit international où la sécession avait été accordée à des colonies, ou à des communautés persécutées dans certaines régions d'un pays. Un tel modèle ne s'applique évidemment pas à la situation canadienne. Ce qui n'empêcha pas certains séparatistes de dénigrer l'intervention de Guy Bertrand et du gouvernement fédéral, allant même jusqu'à proclamer que le Canada était une prison et le Québec, une colonie opprimée.

Au sujet des déclarations unilatérales d'indépendance, comme celle qui a marqué l'histoire des États-Unis en 1776, l'avocat constitutionnel Peter Hogg, de l'université York, déclare que « la question pour les tribunaux revient simplement à déterminer si, oui ou non, la révolution a été réussie. » Dans cette perspective, la question hypothétique est la suivante : en cas de déclaration unilatérale d'indépendance, le gouvernement séparatiste serait-il en mesure de convaincre le monde entier, et le reste du Canada, qu'il est totalement souverain sur ses terres, politiquement et militairement ?

En mai 1996, Lucien Bouchard argumenta que les jugements des tribunaux étaient sans importance. Si une majorité de Québécois votaient en faveur de la séparation au prochain référendum, la volonté du peuple devrait prévaloir.

Ce genre d'argument est très dangereux pour une démocratie, parce qu'il implique que les droits constitutionnels peuvent être mis au rancart par la simple volonté d'une majorité de citoyens. Rappelons que, dans les années 1930, ce genre d'argumentation a permis au chef charismatique Benito Mussolini de convaincre les Italiens de rejeter par plébiscite leur propre constitution et la démocratie, ce qui ouvrit la voie à la dictature et à la suppression des droits constitutionnels.

Karl J. Friedrich, professeur de droit à Harvard, fait la mise en garde suivante dans son livre *Constitutional Government and Democracy* : « Les dictateurs de ce siècle, à l'exemple de Napoléon, se sont appuyés à leur tour sur des référendums ou des plébiscites de ce genre pour légitimer leurs régimes inconstitutionnels et anticonstitutionnels. L'assentiment direct de la population fournit une façade imposante à un coup d'État dictatorial. L'argument de "la volonté du peuple" peut être brandi contre l'opposition démocratique, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ».

Herbert Agar, journaliste américain et professeur à l'université Princeton, écrit sur le même sujet, dans son livre *The Perils of Democracy* :

« Si la volonté de la majorité est considérée comme souveraine et suprême, si elle a priorité sur la constitution (que celle-ci soit écrite ou non), alors pourquoi la majorité devrait-elle jamais accepter qu'on ignore sa volonté ? Un Oui ou un Non trafiqué peut facilement l'emporter dans un plébiscite. La majorité exerce dès lors un pouvoir illicite au nom même de la "démocratie". L'usurpateur acquiert un statut de légitimité. Le despotisme est issu du "peuple", lequel peuple se trouve dorénavant muselé au nom de sa propre volonté souveraine. Walter Lippmann⁴ appelle cette confusion entre la démocratie constitutionnelle et la seule volonté du peuple "l'hérésie politique absolue de notre époque". Il est bien sûr très facile de manipuler les mots, comme Hitler nous l'a si bien démontré, et les "fous dans une poche" marchent à tout coup. »

⁴ Un célèbre commentateur politique américain.

Malgré de tels arguments, et malgré les leçons de l'Histoire, les séparatistes et la branche québécoise du Parti libéral ont adopté des résolutions affirmant que le Québec pouvait se séparer du Canada quand bon lui semblerait.

Un mois après mon entrevue de novembre 1991 avec Lucien Bouchard, j'attaquai la dangereuse stratégie des séparatistes dans une chronique du *Financial Post*. J'y écrivis qu'une déclaration unilatérale d'indépendance, fondée sur les seuls résultats d'un référendum, serait inconstitutionnelle. Le Canada ne pourrait pas permettre que les anglophones, les allophones et les autochtones du Québec perdent leur citoyenneté contre leur gré. Selon l'énumération de 1991, plus de 715 000 Québécois parlent l'anglais à la maison, et quelque 362 000 n'utilisent aucune des deux langues officielles. Je m'interrogeais à savoir si le fait de tenir ces Québécois en otage « ne serait pas une invitation à la violence ». Les Québécois seraient soumis par le reste du Canada à des sanctions commerciales, subiraient l'arrêt des transferts de paiements et d'autres services gouvernementaux. Si les séparatistes allaient de l'avant avec leur projet de séparation, « Parizeau et sa bande de voleurs de grand chemin devraient être déposés et mis sous arrêt » pour cause de trahison.

Cette chronique causa une véritable commotion au Québec. Rien de ce que j'avais écrit auparavant ou de ce que j'ai écrit depuis lors n'a jamais provoqué une telle réaction. Des caricatures, autant en anglais qu'en français, me clouèrent au pilori. Le caricaturiste de la *Gazette* de Montréal, Aislin, dessina une bouteille de parfum en forme de feuille d'érable, à côté d'une bombe prête à exploser, avec la mention : « Et pour cette Québécoise spéciale sur votre liste de Noël, "Eau de Diane Francis", garantie pour déclencher d'ardentes passions, avec son parfum distinct "rosedalien⁵ je-ne-sais-pas-vraiment-ce-que-veut-le-Québec" ! »

Ce même mois, le magazine *Châtelaine* émit un communiqué de presse me nommant « Femme de l'année 1992 ». Aussitôt, les bureaux de *Châtelaine* à Montréal, qui sont partagés avec ceux de *L'Actualité*, furent inondés de protestations et durent être évacués à plusieurs reprises, en raison d'appels à la bombe. Pour limiter les dégâts, les responsables de l'édition québécoise de ce même magazine émirent leur propre communiqué, en annonçant qu'une Québécoise avait été choisie « Femme de l'année » par le *Châtelaine* de langue française.

Le Soleil publia une caricature de ma personne, intitulée « La Canadienne de l'année », vêtue d'un attirail sado-maso réduit à sa plus simple expression, en train de fouetter un pauvre type nommé « Québec ». À une conférence du PQ, Jacques Parizeau s'en est amusé devant des milliers de personnes, en disant qu'il était heureux d'être des leurs, et non en prison parce que « Diane Francis n'est pas Premier ministre du Canada ».

Pourquoi tant de fureur ? Simplement parce qu'un membre de l'establishment canadien avait transgressé le tabou, en osant parler de trahison et de violence. Qu'un chroniqueur tienne des propos incendiaires, passe encore ! Mais que de tels propos viennent de la rédactrice en chef d'un des quotidiens nationaux les plus influents du pays, pas question ! Les attaques escaladèrent et se firent personnelles. Pour les médias séparatistes, quiconque attaque le Québec ou ses politiciens est *de facto* un fanatique antifrançais ou un réactionnaire. Quiconque suggère que les politiques séparatistes pourraient être illégales, ou de nature à engendrer la violence est aussitôt considéré comme un fomenteur de troubles. Quiconque ose critiquer les politiques économiques kamikaze du séparatisme est traité de « terroriste économique ».

⁵ Rosedale est un quartier huppé de Toronto.

Heureusement, les séparatistes ne pouvaient en aucune façon s'en prendre financièrement au *Financial Post*, au *Macleans* ou au *Châtelaine* en langue anglaise. Après les alertes à la bombe, Jean Paré, le lieutenant québécois et membre du conseil d'administration de *Macleans Hunter*, me critiqua devant son comité exécutif et ses collègues du conseil d'administration. Mais ce fut sans résultat. Quelques mois plus tard, il abandonna brusquement sa chronique bihebdomadaire pour le *Financial Post*. Il avait été très contrarié par une chronique que j'avais signée, où je m'en prenais au message culpabilisant qui paraissait sur les plaques de voitures du Québec « Je me souviens », en remplacement de « La belle province ». Je demandais pourquoi les Canadiens anglais devraient se sentir coupables des injustices passées, en se faisant rappeler que les Québécois « se souviennent ».

D'autres pressions furent exercées auprès du *Financial Post* de Londres (Angleterre) par des personnes haut placées. On me traitait de « terroriste économique » et on insistait pour que je sois démise de mes fonctions. Le *Financial Post* de Londres est titulaire à 19,9 % du *Financial Post* canadien. Je n'ai jamais su les noms de mes accusateurs. Ils faisaient partie, m'a-t-on dit, de la haute société européenne. Mais leur tentative se solda par un échec.

Quelques semaines plus tard, après que la controverse se fut calmée, un journaliste de la *Gazette*, Andrew McIntosh, me téléphona pour m'inviter à faire partie d'une table ronde, dans le cadre d'un symposium de journalistes à Montréal, en avril 1992. J'ai décliné l'invitation, redoutant les ennuis. McIntosh devint alors très agressif avec mon adjointe, Barbara Maxwell, en insistant sur le fait que je ne pouvais me permettre d'écrire qu'il fallait placer Jacques Parizeau sous arrêt, sans venir moi-même soutenir une telle affirmation.

Le symposium était parrainé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et portait sur la couverture médiatique des questions constitutionnelles. Brian Mulroney venait de lancer une nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels, qui devaient culminer plusieurs mois plus tard, à l'automne 1992, par le référendum sur l'Accord de Charlottetown. Le dépliant du symposium s'intitulait : « La couverture de la Constitution : les médias sont-ils en train de perdre le Nord ? ».

La liste des invités était impressionnante, composée de l'élite journalistique du pays. Lucien Bouchard et la représentante des ventes pour l'Accord de Charlottetown, la conservatrice Dorothy Dobbie, étaient parmi les notables les plus en vue.

La session de la table ronde à laquelle je devais participer se tenait le dimanche après-midi. McIntosh vint me chercher à l'aéroport. Je m'attendais à ce qu'il sympathise, en sa qualité d'écrivain anglophone, avec ma fermeté de pensée envers les séparatistes. Je me trompais.



L'événement se déroule dans un théâtre aux fauteuils inconfortables. Nous sommes cinq participants, assis sur une estrade, entourés de quelques deux cents observateurs attentifs. Il y a un microphone devant chacun d'entre nous pour la longue période de questions et réponses qui va suivre nos exposés improvisés de cinq minutes. Il y a de la tension dans l'air et je me sens dévisagée. Quelqu'un me bouscule au passage sans s'excuser.

Je reconnais dans l'auditoire des collègues « amis » de la presse anglophone, John Honderich, mon ancien patron du *Toronto Star*, et Bob Mackenzie, chef du bureau de Québec du même quotidien. Et aussi Kevin Doherty, correspondant du *Financial Post* à Montréal, ainsi que plusieurs autres collègues de l'école de journalisme Ryerson, de la CBC, du *Globe & Mail* et de

divers quotidiens de l'Ouest. Le sujet de la discussion de ce jour est : « Éditorialistes et chroniqueurs : joue-t-on franc-jeu ? »

La séance est ouverte par le modérateur, un séparatiste exalté, animateur d'une ligne ouverte à la radio, qui se lance dans une tirade contre moi. Deux participants francophones font de même dans leur exposé de cinq minutes. Le troisième, un Canadien de l'Ouest, s'en tient au thème donné. Quant à moi, j'attaque le symposium même, en m'adressant à l'auditoire :

« Je trouve embarrassant qu'un groupe de journalistes se donne seulement la peine de s'interroger si tout a été franc-jeu ou non. Nous devrions plutôt nous demander comment défendre la liberté de parole et d'expression et quelles sont les prérogatives de la presse. »

Le modérateur immodéré invite l'auditoire à poser des questions et, pendant les deux heures qui suivent, aucune ne sera adressée aux autres participants. Les journalistes québécois font la queue pour s'en prendre à ma personne et à mes chroniques, pour me lancer des épithètes, m'insulter et me ridiculiser, allant jusqu'à me menacer de poursuites judiciaires sous la clause de propagande haineuse du Code criminel. Un participant me suggère de retourner aux États-Unis et d'y commencer une autre guerre civile. Un autre me dit qu'en tant qu'immigrante, je n'ai aucune connaissance de l'histoire du Canada et de ce que le Canada anglais doit au Canada français. D'autres encore critiquent le fait que le *Financial Post* a nommé un rédacteur en chef qui ne sait ni lire, ni écrire, ni parler le français.

Les autres participants à la table ronde ne pipent mot. Les journalistes canadiens anglais de l'auditoire restent cois. Pour ajouter l'insulte à l'injure, Bob Mackenzie du *Toronto Star* prend fiévreusement des notes et il publiera le lendemain un article injuste et peu flatteur du traitement qui m'a été réservé. D'autres publications feront de même.

À mes accusateurs, je ne fais que répéter ce qui, d'après moi, est la loi : la Constitution du pays interdit les déclarations unilatérales d'indépendance, parce que c'est une entrave au droit des résidents canadiens au Québec de conserver leur citoyenneté canadienne. Ces Canadiens ont droit à leur citoyenneté et aux moyens pour la protéger. Il existe des règles pour protéger les citoyens contre le populisme et contre les lubies politiques. Cela, leur dis-je, est le fondement des nations civilisées. Un référendum ne devrait jamais invalider une constitution. Même si Benito Mussolini l'avait fait en Italie, en réussissant à convaincre les Italiens par un plébiscite de renverser démocratiquement leur propre démocratie.

Mais la foule veut « que ça saigne » et elle aura son quota d'hémoglobine ! Et, pendant que je me fais flageller par ces messieurs dames, Stephen Scott, professeur de droit à l'université McGill, essaye de convaincre les organisateurs à l'entrée de le laisser distribuer de l'information qui appuie ma position, à l'effet que les séparatistes ne peuvent simplement pas quitter le Canada sans l'accord de tous les Canadiens, par le biais d'un amendement constitutionnel.

Un an plus tôt, Stephen Scott avait été pris à partie par ces mêmes séparatistes, pour avoir tenu des propos semblables. Il disait que la violence serait inévitable si les séparatistes tentaient de soustraire le Québec du Canada sans l'accord de tous les citoyens canadiens. L'Institut Fraser, de Vancouver, l'avait invité à un symposium sur le fédéralisme nord-américain, au lendemain de l'échec du Lac Meech. Une controverse semblable s'ensuivit après que ses propos furent rapportés dans le prestigieux *New York Times* :

« Le professeur Scott a surpris la conférence en suggérant qu' "un recours limité à la force,

nécessaire pour sauvegarder les territoires peu peuplés du Nord du Québec, serait probablement suffisant pour décourager toute tentative de sécession de la part du Québec.” Ce fut l’une des rares occasions dans le débat constitutionnel où on fit allusion à la force militaire ou à la coercition. »

Le quotidien *La Presse* qualifia les propos de Stephen Scott de « conspiration fédéraliste » visant à éloigner les Québécois du nationalisme auquel ils avaient droit. Et un bataillon de chroniqueurs continuèrent de s’en prendre à Scott pendant des semaines, comme ils allaient à présent le faire avec moi. Scott m’expliquera plus tard :

« C’est la première fois depuis des années que j’aborde publiquement le sujet. Quand un anglophone se permet de dire tout haut ce qu’il pense tout bas, les séparatistes piquent toujours une colère. Cette colère a deux objectifs : d’abord, convaincre l’opinion publique que de telles idées sont si scandaleuses qu’elles ne peuvent être prises au sérieux ; ensuite, faire comprendre au reste du Canada que, quand de telles idées sont mises de l’avant, elles risquent d’exaspérer les Québécois. Une technique efficace pour ignorer, censurer et bloquer toute critique. »

C’est exactement ce que fait le symposium aujourd’hui : on me fustige verbalement et on censure Scott. Celui-ci me racontera par la suite :

« Les préposés à l’inscription m’ont envoyé au responsable du symposium – un francophone dans la trentaine dont je ne connais pas le nom. Il m’a refusé la permission de distribuer mes documents, même si la conférence portait justement sur l’exactitude et l’impartialité dans la couverture médiatique sur la Constitution. »

Ma fête prend fin et je saute dans le premier avion pour Toronto. J’y rencontre un producteur de la CBC, dont j’oublie le nom. Il me dit avec une sincérité touchante :

« Je veux simplement vous présenter mes condoléances. Vous vous êtes battue courageusement là-bas. Je ne sais pas comment vous avez fait pour encaisser toutes ces insultes. Je tenais à vous le dire. »

Les fiers-à-bras séparatistes ont gagné. Je publierai un article le lendemain sur la tournure vicieuse qu’a pris le symposium. Puis, pendant deux ans, je n’écrirai plus une seule chronique polémique sur le séparatisme.

Et, un beau jour, Stephen Scott vient me voir de Montréal avec deux de ses amis...